

solution, est supérieure de la nouvelle communauté des Soeurs Grises, avec les Soeurs Saint-Adélarde et Firmin comme compagnes, en attendant du renfort.

Depuis un an, la marche de cette Mission lointaine, jour par jour, tient du prodige. Les Esquimaux et la population blanche nous sont sympathiques. Il n'y a aucun doute, cependant, que l'opposition ne soit puissante; elle a de trop bonnes positions pour se laisser vaincre sans combattre. La lutte sera-t-elle longue? Dieu seul le sait.

A. DUPORT, O. M. I.



VISITE D'ÉGLISE POUR LE GAIN DES INDULGENCES

Q.—Pour gagner l'indulgence du jubilé, est-il nécessaire, en faisant les visites prescrites, de descendre le perron des églises? D'aucuns prétendent que la sortie en dehors des murs d'une église, si on n'en quitte pas complètement le perron, ne remplit pas les conditions requises? Que pense la *Semaine religieuse* de Québec?

R.—L'auteur classique sur les indulgences, Beringer, ne traite pas cette question *ex professo*. "Si l'on veut, se contente de dire cet auteur (IVe éd., tome I, n. 122) gagner le même jour *plusieurs* indulgences pour lesquelles la visite d'une église ou d'une chapelle publique est ordonnée, il ne suffit pas d'entrer une seule fois dans l'église ni d'y rester *plus longtemps*, mais il faut répéter la visite, par conséquent entrer dans l'église et en sortir autant de fois qu'on veut gagner des Indulgences pour lesquelles la visite de l'église est prescrite".

Pour avoir une réponse à votre doute, il faut avoir recours à l'*Ami du Clergé*. Un lecteur (1895, p. 440) lui posait la question suivante: "Pour les indulgences plénières à gagner par les visites, le jour du saint Rosaire, suffit-il chaque fois de passer la porte de l'église (avec les prières requises), ou s'il faut encore passer la porte du clocher?" Et la savante revue répondait: "Dès lors qu'il y a une porte qui sépare l'église du clocher, et que le clocher a, avec le dehors une communication indépendante de celle de l'église, on doit le regarder comme un bâtiment distinct, et par conséquent la personne qui a passé la porte de l'église et se trouve dans le clocher est réellement sortie de l'église et peut se contenter de cela pour gagner plusieurs fois l'indulgence de la Portioncule. Au témoignage de l'histoire, le pape Clément XI se contentait de rentrer à la sacristie pour distinguer ses visites: *Ter de sacrario ad altare majus congruo temporis intervalloposito rediit, ecclesiam S. Francisci visitans*".